

## « DE CHACUN (VOLONTAIREMENT) SELON SES CAPACITÉS À CHACUN (INCONDITIONNELLEMENT) SELON SES BESOINS »

Entretien avec Philippe Van Parijs

**La Découverte** | *Mouvements*

2013/1 - n° 73  
pages 155 à 174

ISSN 1291-6412

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-mouvements-2013-1-page-155.htm>

Pour citer cet article :

« « De chacun (volontairement) selon ses capacités à chacun (inconditionnellement) selon ses besoins » » Entretien avec Philippe Van Parijs, *Mouvements*, 2013/1 n° 73, p. 155-174.

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# ITINÉRAIRE



**PHILIPPE VAN PARIJS**

« De chacun (volontairement) selon ses capacités  
à chacun (inconditionnellement) selon ses besoins »

# « De chacun (volontairement) selon ses capacités à chacun (inconditionnellement) selon ses besoins »

## *Entretien*

### *avec Philippe Van Parijs*

**PROPOS RECUEILLIS  
PAR BAPTISTE  
MYLONDO\*  
ET SIMON  
COTTIN-MARX\*\***

Philippe Van Parijs, philosophe et économiste belge, est l'une des figures modernes de la promotion de l'allocation universelle qu'il présente comme une voie capitaliste vers un communisme moderne. Dans cet entretien, il brosse le tableau de l'émergence de cette idée, les controverses qu'elle a suscitées et suscite encore autour de la question du travail. Militant, il revient également sur son engagement européen, écologiste, en faveur d'une réappropriation de l'urbain avec pour objectif d'offrir aux générations à venir « une vie meilleure ».

*Mouvements : Vous êtes l'une des principales figures du revenu universel dans le monde, comment en êtes-vous venu à défendre cette idée ? Quel a été votre cheminement intellectuel et militant ?*

**Philippe Van Parijs :** Ça remonte à 1982. J'y suis venu par deux voies. La première partait de l'urgence de proposer une solution au chômage qui soit écologiquement responsable. Arrivé à Louvain-la-Neuve en 1980 après mon doctorat d'Oxford, j'ai participé à la fondation de la section locale du parti écologiste belge francophone Écolo, alors tout neuf, avec un moine bénédictin et un autre philosophe, Jean-Luc Roland<sup>1</sup>. J'ai ensuite rapidement rejoint la commission qui devait préparer le premier programme socio-économique d'Écolo.

Un problème s'imposait comme central pour ce programme. Il y avait un chômage très important en Belgique, et même quand la conjoncture

\* Économiste.

\*\* Membre du comité de rédaction de la revue *Mouvements*.

1. Jean-Luc Roland qui vient d'être réélu maire de la ville universitaire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve pour un troisième mandat de six ans.

était bonne, le chômage ne baissait guère. Pour la grande coalition des patrons et des syndicats, de la gauche et de la droite, il n'y avait qu'une solution pour résoudre le problème du chômage : la croissance. Plus précisément, une croissance dont le taux devait être encore plus élevé que le taux d'accroissement de la productivité, lui-même très élevé. Mais pour des écologistes, une course folle à la croissance sans cesse accélérée ne pouvait être la solution. Y en avait-il une autre ?

C'est dans ce contexte que m'est venue l'idée d'un revenu inconditionnel, ce que j'ai alors proposé de baptiser « allocation universelle » pour suggérer une analogie avec le suffrage universel. Un tel revenu revient à découpler partiellement le revenu engendré par la croissance et la contribution à cette croissance. Il doit permettre de travailler moins à certaines personnes qui se rendent malades en travaillant trop, libérant ainsi des emplois au profit d'autres personnes que rend malades le fait de ne pas trouver du boulot. Un revenu inconditionnel est en quelque sorte une technique souple de redistribution du temps de travail qui s'attaque au problème du chômage sans devoir compter sur une course folle à la croissance.

La seconde voie qui m'a conduit à l'allocation universelle est plus philosophique. Au début des années 1980, beaucoup de personnes qui, comme moi, se situaient à gauche, se rendaient compte que ça n'avait plus guère de sens de voir dans le socialisme, la propriété collective des moyens de production, l'avenir désirable du capitalisme. On commençait alors à reconnaître pleinement que si les régimes communistes n'avaient pas répondu aux immenses espoirs qu'ils avaient fait naître, ce n'était pas pour des raisons purement contingentes. D'autre part, il importait à mes yeux de formuler une vision d'avenir qui ne se cantonne pas à quelques mesurette, mais puisse nous enthousiasmer, nous faire rêver, nous mobiliser. Or ce revenu inconditionnel n'est-il pas interprétable comme un chemin capitaliste vers le communisme entendu comme une société qui peut écrire sur ses bannières : « de chacun (volontairement) selon ses capacités, à chacun (inconditionnellement) selon ses besoins » ?

Une société de marché dotée d'une allocation universelle peut en effet être comprise comme une société dans laquelle une part du produit est distribuée selon les besoins de chacun, éventuellement variable en fonction de l'âge et complétée pour certaines personnes qui ont des besoins particuliers, par exemple de mobilité. Plus ce revenu universel est élevé, plus la contribution de chacun est une contribution volontaire, motivée par l'intérêt intrinsèque de l'activité plutôt que par la contrainte de gagner sa vie.

*Ce sont ces deux voies très différentes mais convergentes qui m'ont conduit à l'idée d'allocation universelle : une solution au problème du chômage qui soit écologiquement défendable, et une alternative à la vision de la gauche qui voyait dans le socialisme l'avenir du capitalisme.*

Plus la part du produit distribuée sous la forme d'un revenu inconditionnel est grande, plus on se rapproche de cette société « communiste », entendue comme une société où l'ensemble de la production est distribué en fonction des besoins et plus rien en fonction des contributions.

Ce sont donc ces deux voies très différentes mais convergentes qui m'ont conduit à l'idée d'allocation universelle : une solution au problème du chômage qui soit écologiquement défendable, et une alternative à la vision de la gauche qui voyait dans le socialisme l'avenir du capitalisme. En décembre 1982, j'ai écrit une petite note avec pour titre le néologisme « l'allocation universelle » et l'ai soumise à la discussion critique de quelques collègues et amis. Lorsqu'on a une idée qu'on trouve géniale mais à laquelle personne ne semble avoir pensé, de deux choses l'une. Soit on découvre assez rapidement que l'idée soulève des difficultés décisives que l'on n'avait pas perçues, soit on découvre que d'autres personnes avaient déjà eu la même idée auparavant. Au fil du temps, j'ai effectivement découvert beaucoup d'auteurs qui, en d'autres lieux, parfois du reste fort proches, ont proposé la même idée. Ainsi, un des premiers était un certain Joseph Charlier. En 1848, alors que Marx rédigeait à Bruxelles le *Manifeste du Parti communiste*, Joseph Charlier achevait à quelques centaines de mètres sa *Solution du problème social* défendant, sous le nom de « dividende territorial », une véritable allocation universelle. Si j'ai donc découvert de nombreux précurseurs, en revanche je n'ai toujours pas découvert de problème décisif qui m'aurait conduit à abandonner l'idée. Mais j'ai lu et entendu des milliers d'objections et rapidement acquis la conviction que l'objection la plus sérieuse n'était pas de nature technique, économique ou politique, mais de nature éthique<sup>2</sup>.

Ce constat s'est imposé à moi avec évidence en 1985, alors que j'étais chargé de cours invité à l'université d'Amsterdam. C'était un moment particulièrement intéressant pour l'allocation universelle aux Pays-Bas, car une commission d'experts très respectée et mandatée par le gouvernement (le WRR ou Conseil scientifique pour la politique gouvernementale) avait publié un rapport défendant un « revenu de base partiel », c'est-à-dire une véritable allocation universelle strictement individuelle mais d'un niveau insuffisant pour pouvoir remplacer intégralement le dispositif de revenu minimum conditionnel (de type RMI) qui existait aux Pays-Bas depuis les années 1960. Vers la fin de mon semestre à Amsterdam, on m'a demandé de modérer un débat sur la question confrontant entre autres un économiste marxiste, et Bart Tromp, un professeur de sociologie qui faisait partie de la direction du parti travailliste (PvdA), le grand parti de centre gauche néerlandais. La position du marxiste était, en substance, que l'idée était géniale, mais que dans une société capitaliste elle était irréalisable en raison de rapports de force qui permettent aux capitalistes de s'opposer efficacement à ce qui ne sert pas leurs intérêts. Autant oublier donc aussi longtemps que notre société est capitaliste. De son côté, le travailliste a commencé par ironiser : « les marxistes avaient dit qu'on ne pourrait jamais avoir un système d'assurance-maladie pour les travailleurs, un système de retraites, des allocations chômage, le

2. Sur l'histoire de l'idée d'allocation universelle et les débats qu'elle a suscités, voir Y. VANDERBORGHT & P. VAN PARIJS, *L'allocation universelle*, coll. « Repères » n°412, La Découverte, Paris, 2005. Téléchargeable gratuitement : [www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/2\\_7071\\_4526\\_2.pdf](http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/2_7071_4526_2.pdf).

suffrage universel. Tout ça pour les marxistes c'était impossible, et pourtant nous, les sociaux-démocrates, nous l'avons réalisé. Il en va de même de l'allocation universelle : on pourrait la réaliser si on le voulait. Mais on ne le veut à aucun prix. Parce que le droit à un revenu doit être subordonné à la prestation d'un travail. Certes, ceux qui voudraient travailler mais en sont incapables doivent avoir droit à une allocation. Mais attribuer un revenu à des personnes qui choisissent de ne pas travailler, c'est moralement inadmissible. »

À partir de là, je me suis dit que la tâche prioritaire était d'apporter une réponse à ce défi éthique. Ce ne fut pas une mince affaire. Le résultat est contenu dans *Real Freedom for All*<sup>3</sup> un gros livre publié dix ans plus tard.

**M. :** *Cette question a été l'objet d'une controverse académique avec John Rawls, c'est la question du surfeur de Malibu. Est-il légitime de verser un revenu inconditionnel à une personne qui ne « travaille » pas ?*

**P. V. P. :** Exactement. Précisément sur cette question, ma première rencontre avec John Rawls fut à la fois une des plus grandes déceptions et une des plus grandes stimulations intellectuelles de mon existence. Au début des années 1980, j'avais organisé à Louvain ce qui a sans doute été le premier séminaire francophone sur Rawls, et je m'étais mis à publier une série d'essais sur la philosophie politique anglo-saxonne qui ont ultérieurement été rassemblés dans *Qu'est ce qu'une société juste ?*<sup>4</sup>. C'est ce qui m'a valu une invitation au gros colloque organisé à Paris en novembre 1987 à l'occasion de la traduction française de la *Théorie de la justice*. Outre Rawls lui-même, il n'y avait à mon souvenir que quatre intervenants étrangers, à savoir Amartya Sen, Ronald Dworkin, Otfried Höffe et moi, tous logés à l'Hôtel des grands hommes, à côté du Panthéon. Rawls et moi étions les seuls à nous lever tôt, et j'ai donc eu le privilège de deux longues conversations en tête-à-tête au petit-déjeuner, qui m'ont permis de lui soumettre

quelques-unes des nombreuses questions que je m'étais posées à la lecture attentive de la *Théorie de la justice*. Une de ces questions me brûlait les lèvres. Sans surprise, elle portait sur la relation entre les principes de justice de Rawls, en particulier son célèbre principe de différence et l'allocation univer-

selle. Dans sa *Théorie de la justice* (1971) comme du reste dans un article antérieur intitulé « Distributive justice » (1967), Rawls mentionne en effet explicitement l'impôt négatif sur le revenu au titre d'illustration de la mise en œuvre du principe de différence. Or, dans certaines versions, comme celle défendue par James Tobin dans un célèbre article de 1967, l'impôt négatif n'est rien d'autre que ce que Tobin appellera aussi le *demogrant*, c'est-à-dire l'allocation universelle. En outre, l'économiste de référence de Rawls, celui à qui il emprunte l'expression désignant ce qui est à ses yeux

3. P. VAN PARIJS, *Real Freedom for All*, Oxford University Press, Oxford, 1995.

4. *Qu'est ce qu'une société juste ?*, Le Seuil, Paris, 2001.

***Ma première rencontre avec John Rawls fut à la fois une des plus grandes déceptions et une des plus grandes stimulations intellectuelles de mon existence.***

le meilleur régime socio-économique – la *property-owning democracy* – n'est autre que le prix Nobel d'économie James Meade, grand défenseur du revenu inconditionnel depuis les années trente jusqu'à ses derniers écrits. Sur cette base, il me semblait évident qu'une interprétation attentive du principe de différence ne justifiait pas seulement une forme de revenu minimum, mais plus précisément une allocation universelle aussi élevée que possible. Evident pour moi mais – à ma grande surprise – pas du tout pour Rawls, qui me rétorque à peu près : « Prenons les surfeurs de Malibu. S'ils passent leurs journées à faire du surf, il ne serait

***Il s'agit de créer un instrument d'émancipation, de conférer un pouvoir de négociation aussi grand que possible aux membres les plus faibles, les plus vulnérables de nos sociétés.***

tout de même pas juste de demander à la société de subvenir à leurs besoins ! ». Et effectivement, dans la version écrite de la conférence qu'il a prononcée à cette occasion, il a ajouté une petite note sur les surfeurs de Malibu, et une suggestion de modification de son « principe de différence » qui a notamment pour implication de les priver du droit d'être nourris.

Ça, c'était en 1987. Trois années plus tard, à l'initiative de Sen et Rawls j'ai été invité à donner une conférence à Harvard, occasion dont j'ai profité pour revenir sur le sujet. En route pour Harvard, j'étais tombé par hasard dans une librairie de Chicago sur le livre de Patrick Moynihan portant sur l'histoire de la tentative d'introduction du revenu minimum garanti aux États-Unis. Il y raconte l'histoire d'un sénateur républicain de Hawaï qui, dans les années 1960, se plaignait de l'arrivée de Hippies venant profiter des plages dans son état grâce aux allocations du *welfare state* américain, et avait pris comme slogan, « *No parasites in paradise* » : pas de parasites au paradis. J'ai commencé ma conférence à Harvard par un parallèle entre le slogan du sénateur de Hawaï et la remarque de Rawls sur les surfeurs de Malibu. Puis j'ai entrepris de justifier un revenu inconditionnel sans m'appuyer sur le « principe de différence » de Rawls, mais en restant fidèle aux deux intuitions de base d'une approche libérale égalitaire à la Rawls : égal souci des intérêts de chacun (c'est la dimension égalitaire) et égal respect pour les différentes conceptions de la vie bonne (c'est la dimension libérale), sans biais « perfectionniste », c'est-à-dire anti-libéral, en faveur d'une vie de travail. Une version écrite de cette conférence du printemps 1990 a été publiée peu après sous le titre « Why surfers should be fed ? » dans la revue *Philosophy & Public Affairs*, et l'argument qui y est développé forme le cœur de mon livre *Real freedom for all*, dont la couverture, comme par hasard, est tirée d'une revue de surf. Depuis lors, dans le monde académique anglo-saxon, je passe pour l'avocat des surfeurs. Mais comme je le dis à la fin de cet article, il ne s'agit pas de privilégier les surfeurs de Malibu – il faut bien plus qu'une modeste allocation universelle pour vivre à Malibu – mais de créer un instrument d'émancipation, de conférer un pouvoir de

négociation aussi grand que possible aux membres les plus faibles, les plus vulnérables de nos sociétés.

M. : *Rawls a-t-il été convaincu ?*

P. V. P. : Non. Lors de la discussion qui a immédiatement suivi la conférence, sa réponse a été : « je ne suis pas contre s'il n'y a pas moyen de fournir du travail pour tout le monde ». Et jusqu'à la fin de sa vie, ses préférences allaient spontanément à des formules de soutien à l'emploi, par exemple celle proposée par Edmund Phelps, professeur à l'université de Columbia et lauréat du prix Nobel d'économie, dans *Rewarding work*<sup>5</sup> : une subvention substantielle complétant le salaire des travailleurs à temps plein peu rémunérés. C'est une formule beaucoup plus « travailliste » que le EITC (*Earned Income Tax Credit*) actuellement en place aux États-Unis, ou la « prime à l'emploi » qui existe en France par exemple, qui favorisent aussi l'emploi à temps partiel et constituent des formules intermédiaires entre d'une part l'allocation universelle et l'impôt négatif et d'autre part la proposition de Phelps ou d'autres formules restreintes aux travailleurs à temps plein.

Si Rawls avait une sympathie manifeste pour l'approche de Phelps, il n'était cependant pas un opposant de principe à l'allocation universelle, mais il était embarrassé, car ce qui sous-tend sa théorie c'est quand même que les principes de justice constituent un contrat, un *deal* entre des individus qui coopèrent.

Mais cette notion de coopération a une signification ambiguë, qui – comme l'a souligné en particulier Brian Barry – induit chez Rawls une oscillation entre justice coopérative et justice distributive. S'agissant de justice coopérative, il s'agit seulement de distribuer de manière équitable le surplus coopératif, ce qu'on n'aurait pas pu produire seul, en l'absence de la coopération. Une implication naturelle est alors que celui qui

ne contribue rien n'a droit à rien. Mais pour Rawls il s'agit en première instance de justice distributive, plus précisément d'une conception de la justice distributive qui reflète l'idée de nous considérer nous-mêmes et de nous considérer les uns les autres comme des personnes libres et égales ou encore, dans un autre langage, qui combine un égal respect pour les diverses conceptions de la vie bonne et un égal souci des intérêts de chacun. Cette deuxième perspective peut aussi intégrer l'idée d'un contrat entre citoyens dont on doit pouvoir attendre qu'ils coopèrent, mais ici au sens minimal de se conformer volontairement à des règles perçues comme équitables. Ce n'est que si on adopte cette interprétation-ci plutôt que l'autre version que l'allocation universelle a une

*Une conception libérale suppose qu'il y a moyen de définir ce qu'est une société juste sans s'appuyer sur une conception de la vie bonne, de la perfection humaine, que des institutions justes auraient pour finalité de rendre possible et de récompenser.*

5. Harvard University Press, 1997.

chance d'être justifiée comme autre chose qu'un pis-aller, un second best sur lequel on peut se rabattre si des formules à la Phelps s'avèrent irréalistes. Ce n'est que bien plus tard que j'ai tiré plus au clair pourquoi certains auteurs libéraux égalitaires étaient *a priori* hostiles à l'allocation universelle et ne pouvaient y adhérer que de manière contingente, alors que d'autres comme moi voyaient en elle une réalisation directe de ce que la justice exige.

**M. :** *Vous vous classez donc parmi les libéraux égalitaires.*

**P. V. P. :** Exact. Ou parmi les libéraux de gauche, si vous voulez, à condition de bien définir ces termes. Être « libéral », au sens philosophique pertinent ici, ce n'est pas être pro-marché ou pro-capitaliste. C'est seulement soutenir qu'une société juste ne doit pas être fondée sur une conception préalable de ce que doit être une vie bonne, sur un privilège accordé à l'hétérosexualité par rapport à l'homosexualité, par exemple, ou à une vie religieuse par rapport à une vie de libertin (ou l'inverse), etc. Une conception libérale suppose qu'il y a moyen de définir ce qu'est une société juste sans s'appuyer sur une conception de la vie bonne, de la perfection humaine, que des institutions justes auraient pour finalité de rendre possible et de récompenser.

Mais parmi les libéraux, il y a des libéraux de droite et des libéraux de gauche. Ceux de gauche estiment qu'il est *a priori* injuste que les membres d'une même société disposent de moyens inégaux pour réaliser leur conception de la vie bonne. Par défaut, le juste, c'est l'égalité des ressources. Si on s'en écarte il faut une justification, qui peut faire appel à deux considérations. D'une part, la responsabilité personnelle. Même partant de bases strictement égales, certains disposent ultérieurement de plus de ressources parce qu'ils ont fait des choix différents : ils ont travaillé plus, épargné plus, passé plus de temps à se former, pris plus de risques. La justice consiste à répartir les possibilités de manière équitable, pas les résultats. Ce que chacun fait de ces possibilités, c'est sa responsabilité individuelle. Voilà une première considération qui permet de s'écarter de l'égalité sans tomber dans l'injustice. La seconde considération, c'est l'efficacité, du moins lorsqu'un certain niveau d'inégalité contribue tellement à l'efficacité que même les « victimes » de cette inégalité en bénéficient : ceux qui ont moins que les autres auraient encore moins si la situation était moins inégalitaire. Le « principe de différence » de John Rawls, par exemple, en tient compte, en déclarant juste le dispositif institutionnel qui maximise durablement le minimum, pas celui qui réalise l'égalité à tout prix.

**M. :** *Ce que vous recommandez, comme Rawls, est un principe de maximin, la maximisation du minimum, la maximisation du sort ou des possibilités des plus défavorisés. Mais y a-t-il une place, dans la théorie libérale égalitaire, pour une minimisation du maximum ? De votre point de vue, peut-il être juste d'instaurer un revenu maximum ?*

**P. V. P. :** Au nom du maximin, on va devoir réduire considérablement les inégalités actuelles. En particulier, les revenus les plus élevés

devront être réduits. Dans la version forte du maximin, seules se justifient les inégalités qui contribuent à améliorer le sort des plus démunis. Dans la version moins exigeante, celle dite du « leximin », toute inégalité qui ne détériore pas la situation des plus défavorisés est acceptable. Instaurer *a priori* un revenu maximum ou *a fortiori* minimiser le maximum, c'est chercher à réduire les inégalités en diminuant les revenus les plus élevés, même quand cette diminution aurait pour conséquence de détériorer la situation des plus défavorisés. Je ne vois pas de bonne raison de faire ça. Bien sûr, si le fait qu'il y ait des revenus extrêmement élevés a pour conséquence que des gens très fortunés peuvent faire pression sur les dirigeants politiques de manière à affaiblir les institutions redistributrices qui permettraient aux plus défavorisés d'avoir plus, alors il importe réduire ces revenus les plus élevés. Mais pas besoin pour cela d'autre chose qu'un principe de maximin soutenable. Dans cette perspective, il peut être opportun d'imposer un revenu maximum, mais pas parce que ce serait une bonne chose en soi : seulement dans la mesure où la réduction des hauts revenus contribuerait à améliorer le sort des plus défavorisés.

**M. :** *Revenons à votre parcours militant. En 1986, vous participez à la création de ce qui deviendra le Basic Income Earth Network [BIEN].*

**P. V. P. :** À l'époque à laquelle m'était venue l'idée d'allocation universelle, fin 1982, je coordonnais avec un ami syndicaliste un petit groupe préparant un numéro spécial de la *Revue nouvelle* (une revue bruxelloise issue de la gauche chrétienne), consacré aux diverses composantes de ce qu'on commençait alors à appeler « néo-libéralisme ». Dès ce numéro paru en mars 1984, j'ai pris l'initiative de constituer avec quelques amis un petit groupe associant également universitaires et syndicalistes en vue de préparer un numéro de la même revue la *Revue nouvelle* (une revue bruxelloise issue de la gauche chrétienne) (qui paraîtra en avril 1985) sur le thème de l'allocation universelle. Au moment où nous nous mettions au travail, un concours était organisé par la principale fondation belge, la Fondation Roi Baudouin, sur l'avenir du travail. J'ai reformulé l'argumentaire pour l'allocation universelle sous la forme d'un scénario prospectif, l'ai soumis au concours au nom du groupe – baptisé pour l'occasion « Collectif Charles Fourier » —, et nous avons gagné le prix. C'est avec l'argent de ce prix qu'a été organisé à Louvain-la-Neuve en septembre 1986 le premier colloque international sur l'allocation universelle. J'y avais invité un certain nombre de personnes dont j'avais découvert au cours des deux années précédentes qu'ils défendaient l'idée. Il y avait là entre autres Guy Standing (OIT, Genève), Claus Offe (Université de Brême), Robert van der Veen (Université d'Amsterdam), Yoland Bresson (Université de Paris-Saint-Maur), Marie-Louise Duboin (La Grande Relève), Bill Jordan (Université d'Exeter), etc. Au total, une cinquantaine de personnes. Quelqu'un a suggéré de fonder une association. Guy Standing, qui en est devenu avec Claud Offe le premier co-président, a proposé de l'appeler le BIEN : *Basic Income European Network*, une excellente

proposition combinant un nom anglais et un acronyme français (ou espagnol). Petit à petit les choses se sont mises en place de façon un peu improvisée, et le BIEN organise depuis lors un congrès tous les deux ans. En 2004, au congrès de Barcelone, je me suis laissé convaincre en particulier par le sénateur brésilien Eduardo Suplicy de faire de notre réseau un réseau mondial qui garderait l'acronyme « BIEN » mais en en modifiant l'interprétation de « European Network » à « Earth Network ». C'était logique, au vu du nombre croissant de personnes non européennes assistant à notre congrès : initialement des Sud-Africains et des Brésiliens, des Canadiens et des Américains. Lors du dernier congrès, organisé à Munich en août dernier, le BIEN a encore reconnu officiellement trois nouveaux réseaux nationaux : le coréen, le slovène et le belge. Il n'y a toujours pas de réseau français suffisamment « œcuménique » pour être reconnu.

*M. : Cet engagement en faveur de l'allocation universelle, c'est votre principal engagement militant ?*

P. V. P. : Hélas non ! Mais c'est sans doute mon engagement le plus continu puisqu'il a commencé il y a près de trente ans avec le collectif Charles Fourier. Comme je l'ai dit tout à l'heure j'ai aussi participé vers la même époque aux premiers pas du parti Écolo. Je n'en suis plus membre aujourd'hui. Comme participant au débat public belge, je suis plus à l'aise en n'étant pas membre d'un parti. Il y a aussi une raison plus fondamentale. Après avoir vécu à Louvain-la-Neuve, je suis revenu vivre à Bruxelles il y a une quinzaine d'années. Or à Bruxelles, le parti Écolo, comme les autres partis, est un parti ethnique. Ce n'est pas un parti ethnique en Wallonie, parce qu'il s'y

adresse à tous les écologistes qui y vivent. Mais à Bruxelles il y a deux partis écologistes : Groen et Ecolo. Suite à la scission de l'Université de Louvain, en 1968, tous les partis belges se sont scindés selon le clivage dit « communautaire ». Je refuse d'appartenir à un

parti ethnique qui s'adresse, à Bruxelles, aux seuls francophones ou aux seuls néerlandophones.

Cela ne m'empêche évidemment pas de m'engager au service de causes « vertes ». En mai dernier, par exemple, j'ai publié une tribune libre dans la presse belge francophone et néerlandophone sous le titre « Picnic the Streets » où je soutenais qu'il y avait une telle léthargie en matière d'amélioration des espaces publics à Bruxelles comparé à ce qui se fait dans d'autres villes qu'il me semblait qu'il y avait une place légitime pour une forme de désobéissance civile. J'y invitais donc ceux qui partageaient ce point de vue à pique-niquer sur toute la largeur du boulevard central de Bruxelles, devant la Bourse, chaque dimanche, pendant tout l'été. Et je concluais en disant que ce n'était pas à moi, vieux philosophe, d'organiser ça, que la génération de Facebook, de

*Je refuse d'appartenir à un parti ethnique qui s'adresse, à Bruxelles, aux seuls francophones ou aux seuls néerlandophones.*

Twitter et des flash mobs ferait ça bien mieux que moi, mais que j'y serai et me ferai volontiers embarquer par la police pour une si juste cause. Le jour même, trois gars m'ont écrit pour me dire qu'ils souhaitaient organiser un « Facebook *event* ». Je leur ai suggéré de se coordonner et à minuit il y avait déjà 350 « will be there » sur Facebook. Le 10 juin, date choisie pour le premier picnic de protestation, il y en aura 3 500. Entre-temps, j'étais retourné à Oxford, où j'enseigne et la police de Bruxelles m'y a appelé pour me dire « Attention vous organisez un événement sans autorisation ». J'ai expliqué que je n'étais que l'auteur d'un article publiquement disponible, n'organisais rien du tout, mais serais certainement présent avec mon pique-nique au milieu du boulevard le 10 juin ! Au début, le bourgmestre de Bruxelles a menacé « je n'ai rien autorisé et enverrai la police ». Peu après, face au succès, il a précisé « j'enverrai la police pour bloquer la rue ». Et quelques jours plus tard : « c'est une idée tout à fait charmante qui va dans le sens de ma politique ». Grâce à l'efficacité et l'enthousiasme d'une poignée de jeunes, francophones et néerlandophones, « eurocrates » et « immigrés », le 10 juin fut un jour magique sur la Place de la Bourse. L'internet regorge encore d'images de milliers de Bruxellois s'installant tranquillement au milieu du boulevard qui coupe en deux le cœur de Bruxelles, y compris – vu la proximité des élections communales – des membres éminents de tous les partis bruxellois. Trois jours plus tard, le bourgmestre m'a convoqué pour me dire qu'il libérerait le boulevard chaque dimanche midi de l'été. À l'approche des élections communales de mi-octobre, tous les partis ont promis une piétonnisation de cette partie du boulevard central, et la majorité qui s'est formée après les élections en a fait une de ses priorités. Reste le plus important : la réalisation des promesses, puis les cercles vertueux que cette intervention doit produire pour faire du cœur de la capitale de l'Europe un lieu dont tous les Européens puissent être fiers.

**M. :** *Revenons à ce que vous avez appelé votre engagement le plus continu.*

**P. V. P. :** Dans tout ça, l'allocation universelle est effectivement pour moi un élément fondamental pour penser notre avenir : que ce soit en Belgique, en Europe ou dans le monde, il faut y voir une réponse plausible, à la fois radicale et réaliste, au double défi de la pauvreté et du chômage. Il n'y a pas de réponse durable à ce double défi qui ne passe par une forme d'allocation universelle. Sinon, soit on lutte contre la pauvreté

*L'allocation universelle est effectivement pour moi un élément fondamental pour penser notre avenir : que ce soit en Belgique, en Europe ou dans le monde, il faut y voir une réponse plausible, à la fois radicale et réaliste, au double défi de la pauvreté et du chômage.*

en créant des trappes de dépendance, d'inactivité, soit on lutte contre le chômage en réduisant la protection sociale et en créant une masse de travailleurs pauvres contraints de travailler

*M. : Vous avez créé le BIEN en 1986 et il s'est développé dans différents pays. Comment expliquez-vous qu'aucun pays, même développé, n'ait mis en place l'allocation universelle ni même entamé un débat sérieux sur ce sujet ?*

P. V. P. : Il y a eu un véritable débat dans certains pays, mais ça va et ça vient. Un cas exemplaire c'est les Pays-Bas. En 1985 on a eu l'impression qu'on était sur le point de voir la mise en place d'une allocation universelle. Et de nouveau en 1993, parce que deux ministres, de deux partis différents, s'étaient prononcés en sa faveur : le ministre des Finances membre du parti Libéral et le ministre de l'Économie membre, du parti Démocrates 66. Mais le ministre travailliste des affaires sociales s'y est opposé avec force, et le premier ministre a rapidement remis l'idée au placard. Ceci dit, la résistance et la lenteur n'ont rien d'étonnant. Même dans les cas où on n'en est pas très loin sur le plan de la mise en œuvre – les Pays-Bas disposent déjà d'une pension de base, d'allocations familiales, d'un revenu minimum conditionnel et de crédits d'impôts remboursables —, il s'agit d'un profond changement de la manière dont on conçoit le fonctionnement de la société et la distribution des revenus. On ne peut donc pas s'attendre à ce que cela passe comme une lettre à la poste. D'autant plus il y a des obstacles auxquels on se heurte de manière systématique.

Le premier peut se formuler sous la forme d'un dilemme : soit les choses vont bien économiquement, et on nous dit « pas besoin d'une allocation universelle » soit elles vont mal économiquement et on nous dit « on n'a pas d'argent pour la financer ».

Le deuxième obstacle structurel, c'est que c'est une idée qui divise des gens qui sont habituellement du même côté des barricades, à droite comme à gauche d'ailleurs. Pour les libéraux définis comme pro marché, il y a ceux qui ne défendent qu'une liberté formelle, et ceux qui sont sensibles à la liberté réelle. Ainsi, le très libéral Samuel Brittan, rédacteur en chef adjoint du *Financial Times* et auteur de *The Permissive Society*, a eu cette formule : « there is nothing wrong with unearned income, except that not everyone has it ! », il n'y a rien de mal à percevoir un revenu que l'on ne doit pas à son travail, sauf que c'est le privilège d'une minorité. Il y a donc des gens très libéraux, comme lui, très pro-marché et anti-État, qui défendent la liberté véritable de tous, pas simplement la liberté de crever de faim, contre ceux qui s'indignent de l'extorsion des impôts et du parasitisme des allocataires sociaux.

À gauche, le conflit porte sur une autre question : pourquoi est-on contre l'exploitation capitaliste ? Il y en a qui sont contre l'exploitation, comme ce marxiste néerlandais dont je parlais tout à l'heure, en disant « c'est inacceptable que les prolétaires soient obligés de vendre leur force de travail ». Dans ce cas donner une allocation universelle c'est

magnifique, car alors si les prolétaires travaillent c'est que le travail est vraiment attrayant. C'est un instrument puissant au service de l'émancipation des prolétaires, donc si on se situe à gauche on ne peut qu'y être favorable. Mais il y en a d'autres qui sont contre l'exploitation capitaliste parce qu'elle permet aux capitalistes de vivre sans travailler. Or les partisans de l'allocation universelle voudraient étendre cette scandaleuse possibilité à l'ensemble de la population en offrant à chacun une option qui heureusement n'est aujourd'hui que le privilège d'une petite minorité. La raison éthique de s'opposer à l'exploitation capitaliste est profondément différente dans les deux cas, et le débat sur l'allocation universelle rend cette tension manifeste. Dès le moment où on en parle, on se met à se taper dessus au sein de la même organisation. Et pour ne pas se diviser aux yeux de tous, on préfère remettre la proposition à plus tard.

Un troisième obstacle auquel il importe de prêter attention, c'est l'opposition des syndicats. Il y a certes quelques syndicats qui ont soutenu l'allocation universelle. Aux Pays-Bas, un des fers de lance du mouvement pour l'allocation universelle, était un syndicat de l'alimentation avec une majorité de femmes et de travailleurs à temps partiel. Ce n'est pas par hasard. Mais en général les syndicats, dans la mesure où ils s'intéressent à une idée aussi éloignée de leurs revendications traditionnelles, y sont plutôt hostiles. En partie pour des raisons contingentes. En Belgique, par exemple, une grosse partie des revenus des syndicats consiste en une commission sur les indemnités de chômage. On comprend que l'allocation universelle n'enthousiasme pas leurs trésoriers. D'une part, elle réduirait le chômage involontaire. D'autre part le montant de l'indemnité de chômage serait réduite, du fait qu'elle ne serait plus qu'un complément conditionnel aux allocations universelles perçues par chaque membre de la famille. La base sur laquelle la commission serait calculée serait donc moindre. Par ailleurs, l'allocation universelle c'est aussi un formidable fonds de grève : on peut faire la grève tout en touchant l'allocation universelle. Ceci ne devrait-il pas constituer un avantage majeur du point de vue syndical ? Pas nécessairement. Parce que, avec l'allocation universelle, les travailleurs individuels sont aussi moins dépendants des syndicats. Ceci réduit la capacité des syndicats d'organiser l'action collective du mouvement des travailleurs, notamment d'éviter les grèves sauvages qui sont parfois des grèves dans l'intérêt personnel de telle ou telle sous-catégorie. L'allocation universelle est une forme d'émancipation à l'égard de tout le monde : à l'égard du patron, à l'égard de l'administration, à l'égard du conjoint, mais aussi à l'égard des syndicats. Elle ne rendra cependant pas du tout les syndicats obsolètes. Ils auront toujours un rôle très important à jouer : un rôle d'information et de mobilisation des travailleurs sur toutes les

*L'allocation universelle c'est aussi un formidable fonds de grève : on peut faire la grève tout en touchant l'allocation universelle.*

dimensions de leur activité professionnelle. Mais il est clair que les syndicats auront à s'adapter à cette nouvelle donne.

Donc pour toutes ces raisons, certains ont défendu l'idée que dans des pays comme les nôtres l'allocation universelle rentrerait par la porte arrière et non pas par la grande porte au son des trompettes comme ce fut le cas par exemple pour le RMI. Un scénario possible est qu'à mesure que l'on prendra conscience des phénomènes de trappe de dépendance créés par les dispositifs conditionnels ainsi que du coût administratif de système complexe on optera pour une rationalisation incluant une allocation universelle. C'est une des voies par laquelle ça peut passer, mais ça peut aussi être, à un niveau plus modeste, par d'autres voies. Ainsi, un consensus émerge ici et là pour augmenter considérablement le coût de l'énergie pour diminuer la consommation. Cette politique implique une augmentation du coût de la vie pour les per-

sonnes qui ont peu de moyens.

La solution la plus simple pour compenser cela consiste à mettre en place un crédit d'impôt forfaitaire et remboursable pour tout le monde sous la forme d'une allocation universelle. Dans ce cas-là il y a une sous-compensation pour les gros consommateurs qui sont en moyenne plus riches, et une surcompensation pour les petits consommateurs qui sont en général plus pauvres. Une fois qu'on a adopté un tel dispositif,

tous les mécanismes de versement de l'allocation universelle sont en place et on peut supprimer progressivement telle ou telle prestation en augmentant le montant de l'allocation universelle.

**M. :** *Après 30 ans de militantisme sur l'allocation universelle êtes-vous plutôt optimiste sur une mise en place à court, moyen ou long terme ?*

**P. V. P. :** Je suis systématiquement pessimiste à court terme, mais optimiste à long terme. Pessimiste à court terme, au contraire par exemple de mon ami le sénateur Suplicy qui prédit régulièrement que l'allocation universelle sera intégralement mise en place au Brésil dans 3 ou 5 ans. Conscient de l'ampleur des obstacles, je me convaincs que ce ne sera pas pour bientôt. À chaque fois qu'il y a un progrès quelque part, je le vis alors comme une bonne surprise. Mais après avoir entendu des milliers d'arguments, je reste convaincu que c'est la direction dans laquelle on doit aller et dans laquelle on ira, par divers chemins, du niveau national au niveau global.

Au niveau global, il s'agit d'identifier et de réaliser au plus vite un niveau de vie décent qui soit durablement généralisable et donc de renoncer à un mode de vie qui ne soit soutenable que pour quelques parties du monde

*Au niveau global, il s'agit d'identifier et de réaliser au plus vite un niveau de vie décent qui soit durablement généralisable et donc de renoncer à un mode de vie qui ne soit soutenable que pour quelques parties du monde ou pour quelques générations.*

ou pour quelques générations. Une vision cohérente et plausible de ce type ne peut pas compter sur le développement de chaque du monde, au sens où la productivité deviendrait partout suffisante, y compris par exemple la République démocratique du Congo, pour assurer un niveau de vie décent à toute sa population. Ça n'arrivera jamais, même avec tout le commerce équitable du monde. Y a-t-il une alternative ? Certainement : l'ouverture des frontières, de manière à ce que, par exemple, des centaines de millions d'Africains se relocalisent dans des régions où, pour des raisons à la fois naturelles et institutionnelles, la productivité restera structurellement bien plus élevée. Serait-ce souhaitable ? Ni pour les communautés d'origine, ni pour les communautés d'accueil. Y a-t-il une troisième option ? Oui, que l'on peut du reste combiner avec une certaine dose des deux premières : un système de transferts interpersonnels permanents du « Nord » vers le « Sud », analogue à ce qui existe aujourd'hui au sein des états nations, sauf qu'il devra prendre une forme beaucoup plus simple, en l'occurrence une forme d'allocation universelle.

*Pour permettre la généralisation soutenable d'un niveau de vie décent, il est indispensable d'organiser des transferts permanents des pays à haute productivité vers les pays à faible productivité.*

**M. : *N'est-ce pas pure utopie ?***

**P. V. P. :** Nous avons un besoin impérieux de pensée utopique. Pour moi la plus grande erreur de Marx, par exemple, ce n'est pas du tout d'avoir été un utopiste, mais de ne pas l'avoir été assez, de n'avoir consacré que quelques pages tardives – les notes marginales sur le programme de Gotha – à une véritable pensée utopique. Ce dont on a besoin, c'est d'imaginer des changements institutionnels susceptibles de rendre notre monde meilleur et de réfléchir sans complaisance, d'un point de vue à la fois éthique, économique, sociologique, aux conséquences probables de ces changements, sur les effets pervers possibles, sur les manières d'y remédier, etc. Il faut avoir une vision d'avenir qui tienne la route sous tous les angles : le soutenable comme le désirable. Puis il faut combiner cela avec un opportunisme de bon aloi. Les « visionnaires » doivent faire équipe avec les « bricoleurs », ceux qui détectent les interstices dans lesquels on peut faire une avancée. Le RMI était une grande avancée, il faut trouver le bon moment et bâtir là-dessus.

**M : *Vous parlez de réduire le train de vie dans les pays du Nord pour permettre aux pays du Sud d'accéder à un niveau de vie durablement généralisable. Parlez-vous de décroissance ?***

**P. V. P. :** Oui et non. Pour permettre la généralisation soutenable d'un niveau de vie décent, il est indispensable d'organiser des transferts permanents des pays à haute productivité vers les pays à faible

productivité. Cela veut dire qu'il faudra, en permanence, produire plus au Nord qu'on n'y consomme. Par rapport à ce qu'on produit au nord

*Que la réduction de notre consommation ne se traduise pas automatiquement en loisir accru n'implique pas pour autant qu'on ne pourra pas travailler d'une manière plus relax qu'aujourd'hui.*

aujourd'hui, on devra donc produire plus tout en y consommant moins. Le transfert systématique de pouvoir d'achat des pays riches vers les pays pauvres à productivité moindre permettra à ceux-ci d'acheter une partie de notre production. Cette décroissance de la consommation n'aura donc pas comme contrepartie une augmentation de notre loisir pour nous permettre globalement, au fil de l'existence, de travailler moins. Ce

sera la contrepartie des transferts que nous ferons vers le reste du monde, pour leur permettre de ne pas crever de faim, d'avoir un accès équitable à un niveau de vie décent, sans devoir pour cela quitter leurs terres ancestrales et arriver en masse chez nous.

L'avenir pour la génération de mes enfants et de mes petits-enfants semble dès lors bien noir : ils devront consommer moins sans pour autant pouvoir travailler moins. En particulier, ils devront vivre de manière plus compacte dans les villes, y payer leur logement encore plus cher, être confinés dans des espaces privés encore plus étroits. Et néanmoins il faut que nous puissions leur donner espoir, leur dire sans tricher qu'ils pourront avoir une vie meilleure que la nôtre. Comment est ce possible ? Une condition essentielle est l'amélioration de l'agrément de l'espace public. D'où l'importance que j'accorde à des actions du type « Picnic the streets » dont j'ai parlé tout à l'heure.

Mais ici aussi, l'allocation universelle a un rôle à jouer. Que la réduction de notre consommation ne se traduise pas automatiquement en loisir accru n'implique pas pour autant qu'on ne pourra pas travailler d'une manière plus relax qu'aujourd'hui. Le socle de revenu que fournit l'allocation universelle doit permettre de travailler plus longtemps au cours de sa vie grâce au fait qu'on aura pu faire des pauses, ralentir le rythme, aux moments que l'on choisit. Il facilite un va-et-vient plus souple entre l'emploi, la formation et la famille. On peut ainsi réduire plus aisément son temps de travail une pause à 40 ans pour se recycler, de manière à ne pas attendre d'avoir 52 ans, que le secteur dans lequel on travaille soit devenu obsolète et qu'il soit trop tard pour changer de métier. Bien sûr, l'allocation universelle ne suffira pas pour le permettre. En parallèle, il faut revoir le système de la formation. Il n'est pas absurde de faire une formation à 60 ans pour pouvoir encore continuer à travailler 15 ans. Ma mère, qui a 90 ans maintenant, n'a pas eu d'activité professionnelle jusqu'à ce qu'à 70 ans elle se mette à faire de l'alphabétisation pour femmes immigrées, ce qu'elle a fait jusqu'à 80 ans. Il y a beaucoup de gens qui ont la capacité et le désir de rendre des services jusqu'à un âge avancé. Notre système

de distribution des revenus doit permettre une souplesse plus grande en permettant aux gens usés par le travail de s'arrêter plus tôt, et à d'autres de continuer plus tard.

*M. : Il y a eu une controverse en Belgique sur un homme qui n'aurait jamais travaillé de sa vie aurait juste vécu des allocations. Le système belge serait assez généreux pour permettre de vivre sans travailler. En France on stigmatise les chômeurs, on réduit leurs droits, est-ce le cas en Belgique ?*

P. V. P. : En Belgique on a des indemnités chômage versées sans limite de durée. Il se peut que le cas que vous citez soit celui de quelqu'un qui aurait travaillé suffisamment dans sa jeunesse pour ouvrir son droit à ces allocations et n'ait jamais été amené à accepter un emploi ultérieurement. Mais une accélération de la dégressivité des indemnités en fonction de la durée du chômage vient d'être décidée.

*M. : Du coup on est vraiment dans une dynamique inverse de celle de l'allocation universelle. On a une remise en cause du droit au revenu de chacun.*

P. V. P. : Pas nécessairement. L'indemnité de chômage est en principe une prestation d'assurance. Donc on cotise contre un risque, le risque de chômage involontaire, l'accident que constitue l'impossibilité de trouver un emploi lorsqu'on en cherche un. Les indemnités de chômage ne sont donc pas un revenu censé être versé à tout le monde. Cela explique qu'il y ait une aigreur, un ressentiment légitime dans le chef de ceux qui travaillent et dont les salaires sont sérieusement amputés du fait de cotisations sociales destinées à leur assurer une protection au cas où ils se retrouvaient dans une situation de chômage involontaire. S'il y a des personnes qui manifestement ne font aucun effort pour trouver un emploi, qui font même de grands efforts pour éviter d'en trouver un, on peut comprendre qu'ils roupètent. C'est pour ça que durcir les conditions d'indemnisation n'est pas nécessairement contradictoire avec le plaidoyer pour un revenu de base, qui n'est pas destiné à se substituer aux indemnités conditionnelles de type assurantiel, mais à en constituer le socle.

Ce qui est importe, en revanche, c'est que ces mesures soient accompagnées d'une solidification de ce socle, de l'allocation payée à ceux qui travaillent comme à ceux qui ne travaillent pas. Si le gars qui va au travail trouve que son boulot est trop ingrat et envie celui qui se contente de ce revenu modeste, il peut arrêter de travailler et s'en contenter lui aussi, sans avoir à feindre d'être chômeur involontaire. Et si son employeur veut le garder, il devra payer davantage de manière à ce qu'il accepte de continuer. On ne doit pas récuser le ressentiment de ceux qui travaillent dur à l'encontre de ce qu'ils considèrent comme un abus du système d'assurance. Mais pour l'allocation universelle, la perception doit être profondément différente. Il ne s'agit pas d'une indemnité d'assurance déclenchant ce que les économistes appellent l'aléa moral : une augmentation de l'occurrence du risque en raison de son indemnisation. Il s'agit

simplement, comme expliqué tout à l'heure, d'un partage équitable de ce qui sinon serait approprié de manière disproportionnée par ceux à qui la loterie des talents et de la vie a permis d'obtenir un boulot intéressant et bien payé.

*M. : La question de l'allocation universelle est une question très peu investie par les femmes, pourquoi ?*

P. V. P. : Il ne me semble pas que ce soit une question moins investie par les femmes que les autres questions de politique publique. Quel que soit le contexte et le mode de financement, l'instauration d'une allocation universelle profitera davantage aux femmes qu'aux hommes. Elle redistribuera du revenu des hommes vers les femmes, mais c'est pour les femmes que l'élargissement des options accessibles sera le plus conséquent. Cette question me rappelle une longue conversation que j'ai eue avec James Tobin, à l'époque j'étais professeur invité à Yale,

*Du côté des féministes certaines se sont jointes aux critiques de droite pour dénoncer le retour au foyer que l'allocation universelle aurait tendance à provoquer. Mais d'autres y voient au contraire un important instrument d'émancipation.*

en 1998. Tobin était depuis les années 1960 un partisan déclaré de la variante allocation universelle de l'impôt négatif, qu'il appelait « demogrant ». Il était même parvenu à en convaincre George McGovern, candidat démocrate à la présidence en 1972, de l'inclure dans sa plateforme électorale. McGovern l'a mal défendu, et a connu une défaite catastrophique pour d'autres raisons que celle-là, même si ça ne l'a pas aidé non plus. Après la victoire de Nixon,

il y a cependant eu des expérimentations soigneusement observées de formes d'impôt négatif à différents endroits. Les effets que ces expérimentations ont permis d'établir n'avaient pas étonné James Tobin, mais bien les réactions politiques qu'ils ont suscitées et qui ont conduit à enterrer l'idée. Quels étaient ces effets ? Premièrement, il y avait eu une réduction pas énorme mais statistiquement significative, de l'offre de travail des « secondary earners », c'est-à-dire des membres du foyer apportant le second revenu, dans leur grande majorité des femmes. Et deuxièmement, le taux de divorce avait augmenté. Qu'est-ce que cela reflète ? D'une part, que certaines femmes ont fait usage de la possibilité d'échapper à leur double journée de travail, d'arrêter de courir de leur famille à leur emploi, de respirer un peu plus ; et d'autre part qu'un certain nombre d'entre elles se sont dit « j'en ai assez de ce mec, maintenant que j'ai un peu d'autonomie financière, je m'en vais ». Mais quand ces deux effets sont apparus dans le débat public, ce fut un coup mortel à l'idée d'introduire un impôt négatif au États-Unis, au grand désappointement de James Tobin. Du côté des féministes certaines se sont jointes aux critiques de droite pour dénoncer le retour au foyer (fût-il limité et provisoire) que l'allocation universelle

aurait tendance à provoquer. Mais d'autres, comme Nancy Fraser (à New York) ou Anne Alstott (à Yale), y voient au contraire un important instrument d'émancipation. En Europe et en Amérique latine aussi, le débat féministe sur l'allocation universelle est très vivant, et une de mes doctorantes, Julieta Elgarte, prépare une thèse qui fait le point sur cet aspect de la question.

**M. :** *Dans un article qui a marqué les esprits<sup>6</sup>, vous avez présenté l'allocation universelle comme une voie capitaliste vers le communisme. Cela semble paradoxal.*

**P. V. P. :** Comme je l'ai raconté tout à l'heure, c'est là un des sens que j'ai d'emblée donné à l'allocation universelle : une manière de rester fidèle aux idéaux que Marx partageait avec les socialistes utopiques qu'il honnissait tout en osant tirer toutes les leçons de l'histoire. Je rappelle que le communisme est ici entendu comme une société dans laquelle chacun contribue volontairement selon ses capacités suffisamment pour que chacun puisse recevoir gratuitement tout ce dont il a besoin. Pour Marx, rendre ce communisme possible exigeait l'instauration préalable du socialisme, défini comme une société dans laquelle la plupart des moyens de production sont la propriété de l'État, en raison de la supériorité du socialisme sur le capitalisme quant au développement des forces productives.

Je doute que beaucoup croient encore à une telle supériorité. Dans une économie irrémédiablement mondialisée, les entreprises publiques ne fonctionnent pas très différemment des entreprises privées. En outre, il est bien difficile de dénier toute force aux arguments classiques à la Hayek ou à la Schumpeter attribuant au capitalisme une supériorité intrinsèque en termes d'efficacité statique et dynamique.

L'idée centrale, en tout cas, est que le marché est une institution qui ne nous quittera plus. Le mécanisme des prix est un dispositif prodigieux qui parvient à condenser dans une métrique unique des informations relatives à des millions de préférences de nature et d'intensité très diverse d'un côté et à des millions de ressources d'une rareté très inégale de l'autre. Parfois, bien sûr, cela dysfonctionne gravement, et pour des raisons fondamentales. D'une part, les prix sont incapables de tenir compte spontanément de ce que les économistes appellent les externalités – par exemple la pollution atmosphérique ou acoustique – et d'autre part ils sont foncièrement incapables de refléter l'importance que les générations futures accorderont aux ressources naturelles non renouvelables que nous contribuons à épuiser. À ce moment-là il y a des distorsions phénoménales entre les prix effectifs et ce qu'ils

*Les règles de la démocratie, comme celles du marché, ont besoin d'être modelées intelligemment avec pour objectif prioritaire non la démocratie maximale mais l'injustice minimale.*

6. R. J. VAN DER VEEN & P. VAN PARIJS, « The Capitalist Road to Communism », *Theory and Society* 15, 1986, 635-55 ; réédité dans P. VAN PARIJS, *Marxism Recycled*, Cambridge University Press, Cambridge, 1993, et dans *Basic Income Studies* 1, 2006.

devraient être compte tenu de leur rareté relative et des préférences des êtres humains. Il faut donc corriger les prix de multiples manières et c'est une des raisons fondamentales pour lesquelles il faut que le marché fonctionne dans le cadre de règles déterminées par une entité publique démocratique. La seconde raison fondamentale est que le marché est aussi totalement incapable de réaliser spontanément une distribution équitable des ressources entre les individus. Il est dès lors capital de bien articuler marché et démocratie, qui sont l'un et l'autre des mécanismes visant à agréger des préférences individuelles pour les transformer en résultats sociaux. Avec le marché unique européen et la mondialisation économique, nous sommes graduellement passés d'une situation où chaque marché national était soumis aux lois déterminées par une démocratie nationale à une situation où les démocraties nationales sont toutes immergées dans un marché qui leur impose ses lois. Réinsérer le marché dans la démocratie est dès lors une des tâches les plus urgentes de ce siècle. La poursuite de la construction européenne a, pour cette raison, une importance qui déborde largement des frontières de l'Europe, et la réalisation des conditions de possibilité d'une démocratie européenne est aujourd'hui au centre de mes préoccupations.<sup>7</sup> Mais la démocratie partage avec le marché un défaut majeur : le « court-termisme ». La démocratie la plus pure peut facilement s'avérer n'être autre chose qu'une dictature du présent. Les règles de la démocratie, comme celles du marché, ont besoin d'être modelées intelligemment avec pour objectif prioritaire non la démocratie maximale mais l'injustice minimale<sup>8</sup>. ●

7. Voir P. VAN PARIJS, *Linguistic Justice for Europe and for the World*, Oxford University Press, Oxford, 2011.

8. Voir P. VAN PARIJS, *Just Democracy. The Rawls-Machiavelli Programme*, ECPR Press, 2011.